

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 18 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Claudine COUVRAT
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Monsieur Dimitri DUREL

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR
Madame Nadège URBANSKI

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu du 14 décembre 2023 est approuvé.

TRAVAUX

► Assainissement collectif Secteur CAER

Les entreprises ACMTP et LDTP sont toujours en cours de travaux dans les domaines privés.

► Département de l'Eure - Voie verte Route de la Vallée

Le Conseil Départemental a réceptionné les plans du géomètre et leur maîtrise d'œuvre a été en capacité de recalculer le projet et d'avoir la superficie des emprises foncières supplémentaires à acquérir.

Le Conseil Départemental prend le contact avec les propriétaires pour présenter le projet et discuter des modalités financières de l'acquisition.

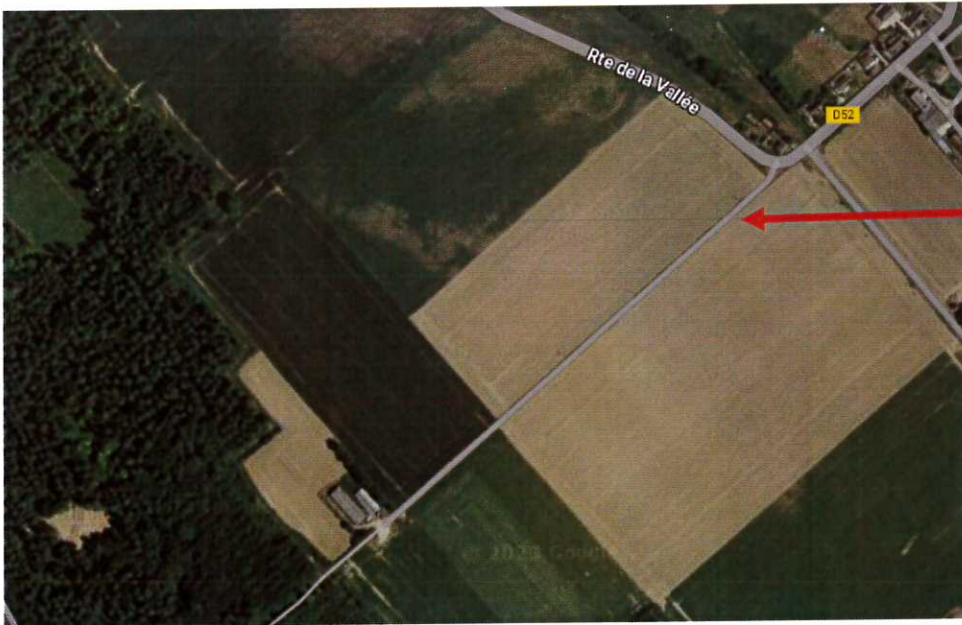
Les actes administratifs seront établis par la commune.

► Une haie de charmille et de divers arbustes va être créée par les agents communaux le long de la voie piétonne/cyclable, rue du Stade.

DELIBERATIONS

DB2024.001 - Dénomination rue

Les membres du Conseil Municipal décident de nommer « Chemin des Carreaux » le chemin reliant Normanville au Mesnil-Fuguet.



Fait et délibéré en conseil municipal, le jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.002 - Encaissement chèque bancaire

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque 5926033 de COVEA Protection Juridique d'un montant de 1 256,00 €uros concernant la procédure devant le Tribunal Administratif de Rouen pour le dossier SOFIAL.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.003 - Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

- ▶ Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- ▶ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
- ▶ Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir surveillance et apprentissage de la nage à la piscine de la BA105
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Le recrutement des agents contractuels dans le grade d'éducateurs des APS principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 4 mars 2024 au 24 juin 2024 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'éducateur APS à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h00 tous les lundis durant les périodes scolaires.

Ils devront justifier du BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF option activités de la natation

La rémunération des agents sera calculée par référence à échelon 4 l'indice brut 429 indice majoré 379 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.004 - ESCALE - Bibliothèque Municipale - Convention Niveau 1 - 2024/2026

Le Département de l'Eure contribue, à travers les missions confiées à la médiathèque départementale de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire.

La médiathèque départementale de l'Eure a choisi d'adapter la typologie des bibliothèques établie par l'Association des Bibliothécaires Départementaux et validée par la Direction du Livre et de la Lecture. Cette classification, plus proche de la réalité du terrain, permet d'évaluer plus facilement le réseau de lecture à l'échelle de notre département et de le comparer avec la situation des autres départements.

La mise en place d'une convention a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental de l'Eure et la commune de Normanville pour le développement du service lecture publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Normanville :

Donne un avis favorable à cette convention de niveau 1 entre le Département de l'Eure et la Commune de Normanville pour le développement de la lecture publique.

Donne pouvoir à Monsieur Philippe VIVIER pour signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.005 - Travaux SIEGE

IDENTIFICATION

N° Dossier Technique : 550118
Maître d'œuvre: Hervé ALBEAU
Commune: NORMANVILLE
Chantier : ROUTE DE LA VALLEE TR5

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **14 167.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **9 583.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.006 - Prix du meilleur pâtissier 2024

Les membres du Conseil Municipal décident de remettre une carte cadeau E.LECLERC de 80 Euros pour le concours du meilleur pâtissier.

Le prix sera remis le jour de la fête de l'été 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.007 - Remplacement Adjoint technique Territorial 2^{ème} classe

Par courrier du 8 août 2023, Mme Virginie CLERET, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe a notifié sa démission au 1^{er} septembre 2023.

La commune de Normanville a sollicité une agence d'intérim pour pallier cette démission.

Le Conseil Municipal réuni le 18 janvier 2024 donne un avis favorable pour le remplacement de Madame Virginie CLERET à compter du 1^{er} février 2024 en qualité d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe.

Contrat ; Contrat à Durée Déterminée d'1 an renouvelable

Durée hebdomadaire de travail : 11,76/35^{ème} (annualisation) – Temps hebdomadaire effectif : 15 h

- Une déclaration de poste vacant a été faite sur le site du centre de gestion de l'Eure,
- L'offre d'emploi Adjoint Technique territoriale 2^{ème} classe est diffusée sur CAP emploi site du Centre de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.008 - Mise en conformité de l'accessibilité aux bâtiments communaux

► Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour les travaux de mise en accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux pour les personnes en situation de handicap.

- Mairie,
- Groupe scolaire comprenant la cantine, l'école primaire et l'école maternelle,
- ESCALE comprenant la bibliothèque municipale, la salle des associations et le centre de loisirs
- Salle des fêtes,
- Eglise et cimetière

Le projet est validé et il est estimé à un montant prévisionnel de 35 231 €uros HT pour le budget 2024.

► Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

► Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de Concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.009 - DECI – Défense Extérieure Contre l'Incendie Tranche 2

► Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable par la création de 3 poteaux d'incendie et, le cas échéant le renforcement de réseaux permettant de répondre au règlement DECI sur la commune de Normanville situés :

- Route de la Vallée/Ruelle du Moulin
- Rue des Oliviers

Le projet est validé et il est estimé à un montant prévisionnel de 32 665,00 €uros HT pour le budget 2024.

► Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès de la Préfecture de l'Eure au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR).

► Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie au titre de des Fonds de Concours,

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2024.010 - Proposition d'augmentation horaire d'un agent communal du groupe scolaire

Les membres du conseil municipal proposent d'augmenter le temps horaire de Madame BOURGEOIS Chrystèle, Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

- ▶ Vu la fin de la convention avec une entreprise privée pour le ménage de la mairie et de la bibliothèque municipale
- ▶ Vu que Chrystèle BOURGEOIS nous a fait part de son souhait de voir son temps de travail augmenter.
- ▶ Vu ses horaires actuels (plusieurs séquences dans une même journée)
- ▶ Vu le courrier de Madame BOURGEOIS qui accepte d'effectuer :

Ménage mairie
 4h par semaine du 1^{er} janvier au 30 juin
 2h par semaine du 1^{er} juillet au 31 août
 4h par semaine du 1^{er} septembre au 31 décembre

Ménage bibliothèque
 3 h par semaine

- ▶ Vu que Chrystèle BOURGEOIS effectue actuellement 25 h hebdomadaire effectif
 Horaires mensualisés : 19 h 60 hebdomadaire soit 84 h 93 mensuel.

Les membres du conseil municipal proposent d'augmenter les heures de Madame BOURGEOIS Chrystèle, Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Ménage mairie
 4h par semaine du 1^{er} janvier au 30 juin
 2h par semaine du 1^{er} juillet au 31 août
 4h par semaine du 1^{er} septembre au 31 décembre

Ménage bibliothèque
 3 h par semaine

Horaires mensualisés actuelles : 19 h 60 hebdomadaire soit 84 h 93 mensuel.

+

Augmentation au 1^{er} juillet 2024 : 7 h 49 hebdomadaire soit 32 h 46 mensuel

Total de 27 h 09 hebdomadaire soit 117 h 39 mensuel

Vu l'augmentation de plus de 10 %, il convient de saisir le comité technique du centre de gestion du 19 mars 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

- ▶ EPN – Commission 3 – Procès-verbal du 23 novembre 2023
- ▶ EPN – Commission 1 – Procès-verbal du 28 novembre 2023
- ▶ EPN – Conseil Communautaire – Procès-verbal du 9 octobre 2023
- ▶ EPN – Bureau communautaire – Délibérations adoptées du 16 janvier 2024

► Département de l'Eure - Notification de dotation FDPDM (Fonds Départementale de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations 2023)
Dotation de 56 357 €uros

► Monsieur MULOT - Voie verte - Réponse apportée par Monsieur le Maire à la question de Monsieur MULOT concernant la piste cyclable/piétons, rue du Stade

Préalablement à la réalisation de la piste cyclable et piétonne de la rue du Stade, la Commune de Normanville a eu des contacts, avec le service du Conseil Départemental de l'Eure, en charge des voies vertes et a été à l'écoute de leurs préconisations et de leur retour d'expérience.

La création de cet équipement est au service de l'ensemble des usagers (cyclistes, piétons, jeunes enfants, PMR) et doit prendre en compte ces usages multiples.

Son impact environnemental est à intégrer, mais il convient également de mesurer la durabilité de la voie selon le type de revêtement, son entretien et au cas présent, la nécessité de passage pour les engins agricoles, avec un fond de chaussée et un revêtement adapté sur ces passages, ainsi qu'une absence de rupture entre les passages agricoles et l'ensemble de la voie.

Les retours d'expériences ont conduit à choisir ce revêtement du fait de sa résilience, d'un bilan carbone plus favorable (Etude CEREMA et retour FNE), d'un meilleur confort pour l'utilisateur (association AF3V).

C'est l'ensemble des contraintes, des atouts et des réponses adaptées qui nous ont conduit à ce choix de matériaux.

► Hervé MAUREY - Réserve parlementaire

► Rencontre avec le SMABI le 8 décembre 2023

Points abordés lors de la rencontre et transmis au SMABI par courrier du 12 janvier 2024

- Le SMABI a acquis la prairie exploitée par Monsieur DEBOMY, en bordure de la rivière Iton, comprenant l'ancien cours de la rivière. Vous nous avez indiqué qu'un bail environnemental a été signé avec une SCEA et pour associé exploitant, Monsieur DEBOMY.

Antérieurement, nous avons constaté un entretien limité de cette prairie (clôture en mauvaise état,...)

Nous vous avons alerté sur l'éloignement de l'exploitant (habitant à Saint-Sébastien de Morsent) et les difficultés liées (surveillance limitée, en cas de sortie des animaux en période d'été, et peu d'herbe).

Nous vous avons indiqué que le mode de gestion actuel de la prairie ne nous paraît pas adapté. Le bail environnemental n'apporte pas, selon les éléments en notre connaissance une réelle amélioration de l'exploitation de cette prairie.

Vous nous avez fait part des difficultés pour modifier cette gestion.

Nous vous avons renouvelé notre souhait d'une gestion, mieux adaptée, aux objectifs de l'acquisition de cette prairie au regard de l'environnement, de la gestion de la rivière et des risques d'inondation.

- Nous vous avons alerté sur la chasse.
Le droit de chasse appartient au propriétaire. Durant l'été, des habitants nous ont interpellé pour des tirs en dehors des périodes de chasse.
Le mardi 9 janvier 2024, par un temps neigeux et le sol recouvert de neige, un habitant nous a à nouveau fait part d'un coup de feu, et de la présence de 2 chasseurs sur cette prairie.

- Un second courrier a été transmis au SMABI le 23 janvier 2024

Le 22 janvier 2024, après-midi, nous avons été avertis par des habitants de la commune, de la présence de chasseurs sur la prairie appartenant au SMABI.

Monsieur le Maire est allé sur place et les chasseurs l'ont informé avoir l'autorisation de Monsieur DEBOMY.

Monsieur VIVIER a demandé l'arrêt de la chasse, le droit de chasse n'appartenant pas à Monsieur DEBOMY

Le droit de chasse appartient au propriétaire du terrain, le SMABI.

S'agissant d'un terrain acquis dans un but environnemental et de gestion des inondations, la chasse ne doit pas être autorisée, ni concédée par le SMABI. De plus, le terrain est à proximité des habitations.

Monsieur le Maire a renouvelé sa demande pour une interdiction de chasse et pour une information de Monsieur DEBOMY.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

► Planning Conseil Municipaux 2024

29 février – 28 mars – 25 avril – 23 mai – 20 juin

► CAUE27 – Expérimentation – Lisière de bourg

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la candidature de la commune de Normanville, pour l'expérimentation des Ouches.

► Vœux du Maire – 5 janvier 2024. Constat d'une diminution des participants.

Stéphanie LOURETTE propose de prévoir une animation pour attirer une autre génération de population de la commune.

► Stéphanie LOURETTE demande de prévoir au budget une fresque au groupe scolaire.

Des idées sont soulevées ; une fresque sus le préau, et une fresque sur un panneau qui pourrait être renouvelée. Monsieur VIVIER précise que l'endroit pourra être défini lorsque qu'une isolation extérieure sera programmée au budget.

► Repas de anciens – 10 mars 2024

Thème : Jeux Olympique.

Monsieur FRIARD a proposé un devis de LYRITOPIA pour un montant de 1 300 euros.

Avis favorable.

► Les élus décident d'installer un composteur derrière le mur du cimetière, sur la bande de terrain qui appartient à la commune. Ce composteur sera géré par les agents communaux.

Par ailleurs, il convient de couper l'eau du cimetière l'hiver et de changer le poussoir du robinet.

► INSEE – Recensement de la population au 1^{er} janvier 2024 : 1158 habitants

► Assemblée générale de l'association des sous-officiers de réserve de l'Armée de l'Air le 9 mars 2024. Exposition éphémère à la bibliothèque suivie d'un pot de l'amitié pris en charge par la commune.

